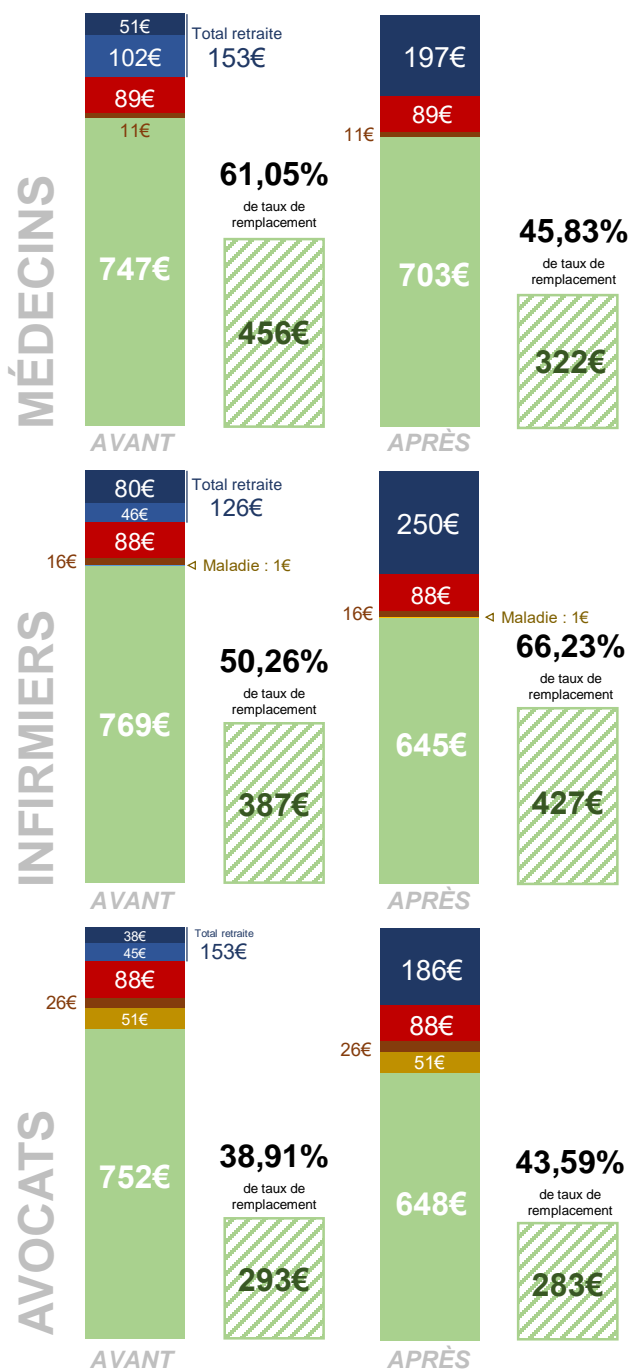


# RÉFORME DES RETRAITES : LES PROFESSIONS LIBÉRALES À DÉCOUVERT

Jeudi 27 février 2020 – Par Rémy PONCET

Les médecins, infirmiers et avocats libéraux, qui relèvent tous de régimes particuliers excédentaires, pourraient perdre de 220 000 à 470 000 euros de revenus au cours de leur existence.

**Répartition moyenne de 1000€ de revenu brut en cotisations sociales, revenu net, et retraite nette estimée, avant et après la réforme, pour les médecins, infirmiers et avocats libéraux.**



Sources : Simulateurs Maxirem et Entoria, rapport Delevoye.

Après la loi PACTE, qui a rénové les dispositifs de retraite supplémentaire, le rapport Delevoye s'attaque sans ménagement à la question des étages obligatoires du système. Ses principes prétendent rationaliser enfin le fonctionnement des 42 régimes français : système en points plutôt que par annuités, valeurs d'achat et de service égalitaires du point, taux de cotisation généralisé à tous les Français à quelques exceptions près.

La réaction des assurés relevant de régimes spéciaux ne s'est pas fait attendre. Les cigales (les Français relevant de caisses déficitaires renflouées par l'État et bénéficiant d'avantages mis en question) sont descendues dans la rue prier le haut-commissaire à la réforme des retraites de s'ôter de leur soleil<sup>1</sup>, suivies de près par les fourmis<sup>2</sup> (relevant de caisses excédentaires, qui leur assurent de faibles niveaux de prélèvements), peu pressées d'accueillir dans leur fourmilière le coup de pied qui se profile à l'horizon.

En ce qui les concerne, les inquiétudes des principaux représentants des professions libérales – médecins, infirmiers et avocats –, sont, selon toute vraisemblance, fondées. Tous trois devraient (à un horizon de 15 à 20 ans selon Jean-Paul Delevoye) voir leur revenu net diminuer ; c'est surtout le cas pour les infirmiers (-16,1%) et les avocats (-13,8%). En contrepartie, seuls les infirmiers verront leur taux de remplacement et leur retraite augmenter de manière significative (+10,3%). Pour les avocats, la hausse du taux de remplacement est un trompe-l'œil qui cache la baisse du dénominateur (le revenu net). Les médecins, eux, verront leur retraite fondre (-29,4%).

Bilan, à l'échelle de l'existence (activité et retraite), les infirmiers peuvent s'attendre à une perte nette de revenu de 220 000€, les médecins de 390 000€, et les avocats de presque 470 000 euros. Reste à voir si le haut-commissaire a effectivement « sur la table, une solution pour chaque profession<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> <http://www.leparisien.fr/economie/retraites/reforme-des-retraites-a-la-ratp-une-greve-monstre-pour-defendre-un-acquis-sacre-12-09-2019-8150430.php>

<sup>2</sup> [https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/09/16/retraite-plus-chere-justice-precaire-les-avocats-se-mobilisent-contre-la-reforme\\_551140\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/09/16/retraite-plus-chere-justice-precaire-les-avocats-se-mobilisent-contre-la-reforme_551140_3224.html)

<sup>3</sup> <https://www.europe1.fr/politique/reforme-des-retraites-les-avocats-ont-mobilise-sur-des-faux-arguments-denonce-delevoye-3921239>

## Hypothèses

- Revenu brut en dernière année d'activité de 91.600€ pour les médecins, 51.100€ pour les infirmiers, 108.000€ pour les avocats ;
- Absence d'abattement sur le revenu brut pour constituer l'assiette de cotisation du nouveau régime universel de retraite.

\*Incluant les ASV pour les médecins et infirmiers.  
\*\*Hors cotisations ordinaires des médecins et avocats.

## Légende

- Retraite de base et futur régime universel
- Retraite complémentaire\*
- CSG-CRDS
- Autres (CURPS, Formation, Prévoyance)\*\*
- Maladie
- Revenu net
- Retraite nette